



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2200

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan Fleuve - Elaboration d'un schéma directeur de l'activité des paquebots de croisière fluviale - Demande de subvention après de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et de Voies navigables de France (VNF)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2200**

commission principale : urbanisme

objet : **Plan Fleuve - Elaboration d'un schéma directeur de l'activité des paquebots de croisière fluviale - Demande de subvention après de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et de Voies navigables de France (VNF)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon souhaite élaborer un schéma directeur de l'activité des paquebots de croisière fluviale sur l'agglomération lyonnaise.

Le nombre des paquebots de croisière fluviale sur le bassin Saône-Rhône augmente régulièrement et génère des retombées économiques sur le périmètre de la Communauté urbaine.

Le nombre de bateaux est passé de 4 en 1998 à 12 en 2008, puis 15 en 2010. Ce chiffre devrait probablement atteindre 20 unités d'ici 2015.

Le quai Claude Bernard, qui est le principal site d'accueil, fonctionne à pleine capacité et arrive même à saturation.

Cette situation amène la Communauté urbaine et Voies navigables de France (VNF) à lancer une réflexion globale et prospective sur cette activité touristique et ses retombées économiques sur l'agglomération dans le but de définir un schéma directeur de l'activité croisière fluviale dans l'agglomération lyonnaise permettant :

- d'anticiper les évolutions de ce segment d'activité et de valider une stratégie touristique,
- de proposer les aménagements et équipements nécessaires pour mettre en œuvre cette stratégie.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- mieux connaître l'activité des paquebots de croisière fluviale,
- appréhender les perspectives de développement de cette activité sur l'agglomération,
- mieux connaître les retombées économiques sur l'agglomération et estimer les évolutions possibles,
- répondre à la saturation des sites existants d'accueil des paquebots,
- proposer des scénarios d'évolution des sites d'accueil à court et moyen termes,
- approfondir le scénario retenu et en établir le coût.

L'étude porte sur l'agglomération lyonnaise et intègre une réflexion aux différentes échelles pertinentes, notamment celle du bassin Rhône-Saône sur lequel se déroulent les croisières. Le montant de cette étude s'élève à 49 925 € HT, soit 59 710,30 € TTC.

VNF et la Communauté urbaine ont inscrit dans les orientations de leur charte de partenariat 2008-2013 l'élaboration d'un schéma directeur d'accueil et de développement de l'activité des paquebots croisières. Pour VNF, ce schéma directeur permettra, notamment, d'approfondir et de mettre en œuvre les orientations définies à l'échelle du bassin Saône-Rhône-Méditerranée dans le cadre du schéma de développement du tourisme fluvial élaboré en 2010. La Communauté urbaine, maître d'ouvrage de l'étude, associera VNF tant dans le pilotage politique que technique, VNF participant financièrement à cette étude.

Par ailleurs, cette étude s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan Rhône. C'est pourquoi la Communauté urbaine sollicite, d'une part, la labellisation de l'action au titre du plan Rhône et, d'autre part, une

participation financière au titre du volet tourisme conduit par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Ainsi, le plan de financement de cette étude serait le suivant :

- VNF	20 898,00 € (35 %),
- DIRECCTE	17 913,00 € (30 %),
- Communauté urbaine de Lyon	20 899,30 € (35 %) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de Voies navigables de France, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 898 € nets de taxes pour l'élaboration d'un schéma directeur de l'activité des paquebots de croisière fluviale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - solliciter auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 913 € nets de taxes pour l'élaboration d'un schéma directeur de l'activité des paquebots de croisière fluviale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

2° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - comptes 747 180 - fonction 824 - opération n° 2296, selon l'échéancier suivant :

- 38 811 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.